



Tel 04/321 65 75
Fax 04/321 66 57
Web : <http://www.cpma-ulg.be>

PROTCOLE DE TRANSFERT DES EMBRYONS CONGELES EN CYCLE NATUREL

1. Le premier jour de votre cycle (= 1^{er} jour des règles)

Téléphonez à l'infirmière (00324/321 65 75) pour vous inscrire et obtenir un rendez-vous pour une prise de sang et une échographie qui se feront aux environs du 13^{ème} jour de votre cycle.

Indiquez-lui le traitement d'induction de l'ovulation que vous suivez :

Cycle spontané

Cycle sous gonadotrophines

- PUREGON UI. /J du 2^{ème} au 12^{ème} jour du cycle (entre 18h et 20h30)
- GONAL-F UI. /J du 2^{ème} au 12^{ème} jour du cycle (entre 18h et 20h30)
- MENOPUR UI. /J du 2^{ème} au 12^{ème} jour du cycle (entre 18h et 20h30)

Cycle sous Citrate de Clomifène

- CLOMID compr. /J du 3^{ème} au 7^{ème} jour du cycle
- PERGOTIME compr. /J du 3^{ème} au 7^{ème} jour du cycle

Assurez-vous que votre **formulaire d'accord préalable** à la décongélation d'embryons cryopréservés nous est bien parvenu. Ce formulaire doit être cosigné par les deux auteurs du projet parental et complété à chaque nouvelle tentative de transfert d'embryons congelés.

Aucune décongélation ne sera effectuée sans ce document.

2. Aux environs du 13^{ème} jour de votre cycle :

Si le suivi est réalisé dans notre Centre :

Au jour et à l'heure qui vous ont été fixés (entre 7 h 30 et 8 h 45), présentez-vous salle 46 (4^{ème} étage, policlinique de gynécologie, bureau des infirmières).

N'oubliez pas de vous présenter préalablement aux guichets d'inscription de Gynécologie, 4^o étage côté pair pour régler le montant de votre consultation et recevoir les étiquettes d'identification nécessaires.

Si le suivi est réalisé à l'extérieur :

Prenez contact avec le gynécologue qui vous suivra.

Au jour indiqué par l'infirmière, faites réaliser vos examens (échographie et prise de sang) et communiquez-en les résultats **avant 13 h :**

soit par FAX au 00 32 4 3216657

soit par mail : resultats.fiv@chrcitadelle.be

La suite du traitement vous sera communiquée sur votre messagerie si vous disposez d'un code d'accès au programme de prescription en ligne (PEL) ou lorsque vous téléphonerez aux infirmières avant 16h00.

Vous recevrez une injection de **Pregnyl® 5000** ou **d'Ovitrelle®** par voie sous cutanée (en général, vers 18h) au jour qui vous sera indiqué par l'infirmière du CPMA.

3. Transfert des embryons

Présentez-vous à la date et heure convenues salle 46.

La présence des deux auteurs du projet parental **munis de leur document d'identité**, est nécessaire lors du transfert embryonnaire. Si pour une raison de force majeure, votre conjoint ou compagne ne peut vous accompagner, il est impératif que vous soyez en possession de sa **carte d'identité**.

Aucun transfert d'embryon(s) congelé(s) ne sera effectué sans ces documents.

SUPPLEMENTATION HORMONALE.

Le traitement de supplémentation hormonale vise à favoriser l'implantation des embryons. Selon vos dosages hormonaux antérieurs, vous recevrez un ou plusieurs des médicaments suivants :

UTROGESTAN® vaginal 200mg : 3 x 1 compr./ jour par voie vaginale (matin, midi et soir) jusqu'au test de grossesse. Celui-ci pourra éventuellement être débuté déjà avant le transfert embryonnaire

PREGNYL® 1500 (ou Gonadotrophine Chorionique Endo 1500 UI/1ml) : 1 ampoule en sous cutané, le 2^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} jour après le transfert des embryons (heure au choix).

4. Test de grossesse.

Environ 14 jours après le transfert des embryons, un test de grossesse sera effectué dans notre centre ou dans un laboratoire d'analyses médicales proche de chez vous, n'oubliez pas dans ce cas de nous communiquer le résultat :

soit par FAX au 00 32 4 3216657 ;

soit par mail : resultats.fiv@chrcitadelle.be.

Si le test est négatif, arrêtez le traitement par UTROGESTAN et attendez la survenue des règles pour éventuellement vous réinscrire pour un nouveau transfert d'embryon(s) congelé(s).

Si le test est positif, SURTOUT NE PAS INTERROMPRE LE TRAITEMENT.

Les doses d'**UTROGESTAN® vaginal 200mg** demeurent inchangées : 3 x 1 capsule tous les jours, matin, midi et soir.

Deux échographies de contrôle de votre grossesse débutante seront réalisées, aux environs des 23^{ème} et 30^{ème} jours après le transfert des embryons. Les dates seront fixées par les infirmières au moment du test de grossesse.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de votre attention.